

<b>Concours : R E D A C T E U R</b>
-------------------------------------

<b>Programme : Secteur sanitaire et social</b>
--

Les programmes des épreuves supposent la maîtrise par les candidats de connaissances générales dans les différentes matières concernées, et non de connaissances techniques et spécialisées, ainsi que la connaissance des principales questions d'actualité relatives à ces matières.

<b>Programme : Secteur sanitaire et social</b>
--

- **Deuxième épreuve d'admissibilité des concours externe et interne**
- **1<sup>ère</sup> épreuve d'admissibilité du 3<sup>ème</sup> concours**

a) La protection sociale :

- L'organisation de la protection sociale : les différents acteurs ;
- La sécurité sociale : les principaux régimes (régime général, régimes spéciaux et autonomes) ; principes essentiels, évolution, principaux types de prestations, financement.

b) L'action sociale :

- Aide sociale légale, aide sociale complémentaire ou facultative ; le rôle de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- Les structures de l'aide et de l'action sociale dans les collectivités territoriales.

c) Les institutions sanitaires et les politiques de la santé :

- L'organisation de la santé : les différents acteurs ; le rôle respectif de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- Le système hospitalier : service public hospitalier, établissements d'hospitalisation publics et privés ;
- Les principales politiques de protection et de prévention dans le domaine de la santé : protection maternelle et infantile, protection de l'enfant, lutte contre les dépendances.

d) Les politiques sociales et de solidarité : le rôle respectif de l'Etat et des collectivités territoriales :

- La politique de la famille ;
- La politique en faveur des personnes âgées ;
- La lutte contre la pauvreté et l'exclusion ;
- La politique du logement ;
- La politique de la ville.

**Deuxième épreuve d'admission des concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours**

Pour les matières concernées par cette épreuve, le programme est identique à celui de la deuxième épreuve d'admission du concours externe dans la spécialité administration générale.